

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 28 (1998)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Témoignage : "J'ai choisi la sécurité!"  
**Autor:** B., Robert  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-826799>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

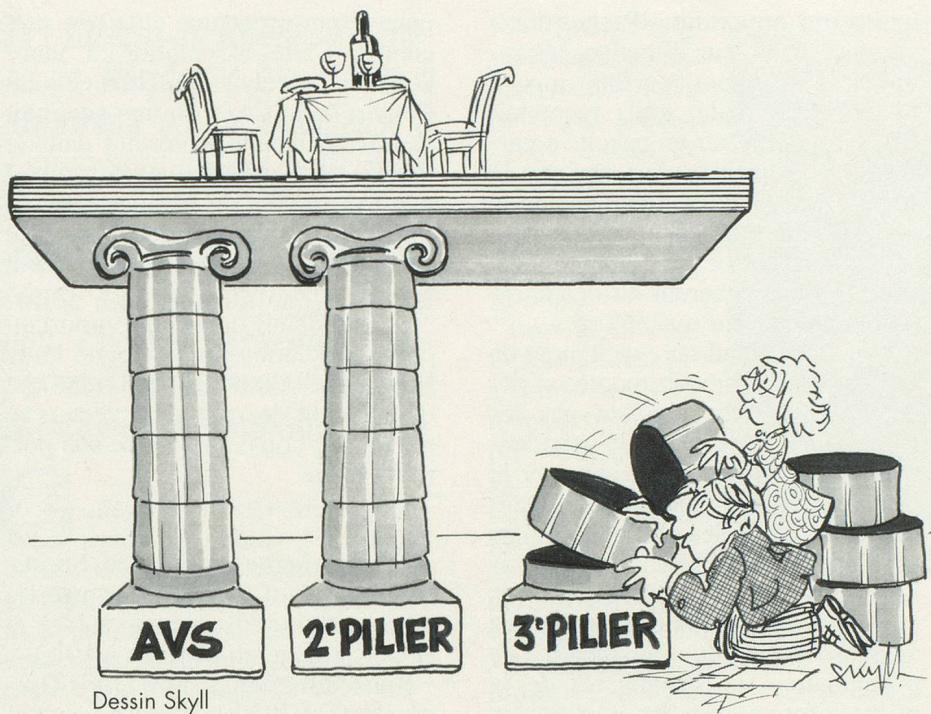
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Dessin Skyll

## Le bon placement

Si vous avez décidé de retirer votre capital, prenez garde à le placer intelligemment. La grande majorité des travailleurs de ce pays n'ont jamais dû gérer Fr. 100 000.-. Lorsque le capital du deuxième pilier atteint deux ou trois fois cette somme, il est important de s'adresser à des spécialistes. Ces derniers disposent généralement de logiciels sophistiqués qui calculent, au centime près, les intérêts que vous toucherez et la somme que vous devrez au fisc.

Toutes les grandes compagnies d'assurances privées, les banques et les caisses de retraite vous proposeront leurs formules, qui diffèrent au niveau du détail. Nous vous conseillons donc de demander plusieurs analyses avant d'effectuer votre choix. Dans ce nouveau domaine de la planification financière, les spécialistes ont été formés à analyser chaque cas, en tenant compte de l'aspect fiscal, successoral et des besoins individuels.

«Il n'y a pas de solution simple, me confiait le directeur d'une grande compagnie d'assurances. S'il existait des modèles, nous n'aurions pas besoin de spécialistes ou d'analystes...»

Jean-Robert Probst

### Adresses utiles:

**Retraites populaires**, rue Caroline 11, Lausanne. Tél. 021/348 21 11.

**Rentes genevoises**, place du Molard 11, Genève. Tél. 022/310 15 22.

**Lombard Odier**, Genève, tél. 022/709 26 00.

**Fortuna**, tél. 0-800 800 999 (gratuit).

**«La Suisse» Assurances**, Rumine 13, Lausanne. Tél. 021/313 60 00.

**Genevoise Assurances**, tél. 022/704 22 06.

**Banque Cantonale GE**, tél. 022/809 24 02.

### LE MOIS PROCHAIN

Votre nouveau budget du ménage

## TÉMOIGNAGE

### «J'ai choisi la sécurité!»

«On dit souvent qu'à la retraite on n'a plus de grands besoins financiers. Ce n'est pas vrai. Il faut de l'argent pour se soigner, pour voyager, pour les loisirs et pour se payer des petits plaisirs.

Quand on a la chance d'arriver à la retraite avec un petit pécule, on ne peut pas se permettre de le perdre en effectuant des opérations hasardeuses. Ma femme et moi n'avons pas de charges de famille. Nous avons donc choisi la solution qui nous paraissait la plus logique: contracter une rente viagère à fonds perdus sur deux têtes.

En clair, cela signifie que nous avons confié notre pécule aux Rentes Genevoises. Selon un calcul compliqué, on nous verse chaque mois une somme fixe, qui correspond à environ 7% du capital, et cela jusqu'à la fin de nos vies. Naturellement, nous ne reverrons jamais ce capital, confié à notre partenaire.

Il existe d'autres subtilités qui permettent de retirer une rente plus conséquente. Par exemple, en versant le capital à l'âge de 65 ans et en retirant les premières rentes cinq ou dix ans plus tard, la somme mensuelle ristournée est plus importante. Car, plus on est âgé lors de la signature du contrat de la rente, plus elle sera généreuse.

J'ai choisi de placer notre pécule dans une institution sûre, couverte par l'Etat. Je pourrais sans doute retirer plus d'argent en choisissant une formule plus séduisante. Mais à mon âge, je préfère jouer la carte de la sécurité...»

Robert B., Genève